

A

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire ci-joint de la trentième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra, en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint, un programme des activités prévues pendant la session du Conseil.

Pour: **Approbation**

Note à l'intention des Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

tél.: +39-06-5459-2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent également être adressées à la Fonctionnaire responsable des organes directeurs.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration du Président du FIDA
4. Déclarations générales
5. Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
6. États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2005
7. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007
8. Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration
9. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
10. Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
11. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
12. Autres questions

Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. **Ouverture de la session**

La trentième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 14 et jeudi 15 février 2007 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J. F. Kennedy, Rome (EUR). La session sera ouverte à 10 heures le mercredi 14 février 2007.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 30/L.1).

3. **Déclaration du Président du FIDA**

Le Président, M. Lennart Båge, fera une déclaration au Conseil des gouverneurs.

4. **Déclarations générales**

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi qu'à formuler à propos des autres questions inscrites à l'ordre du jour les observations qu'ils jugeront appropriées.

5. **Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA**

Un rapport de situation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté sous la cote GC 30/L.2.

6. **États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2005**

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 30/L.3, qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 2005, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. À sa quatre-vingt-septième session, tenue en avril 2006, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

7. **Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007**

Le budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007, tel que recommandé par le Conseil d'administration pour approbation, sera présenté dans le document GC 30/L.4, accompagné d'un projet de résolution.

8. **Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 40.2 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Conseil a élu, le 16 février 2006, pour des mandats de trois ans, de nouveaux membres et de nouveaux membres suppléants du Conseil d'administration, choisis parmi les États membres des Listes A et C. Les membres et les membres suppléants choisis parmi les États membres de la Liste B ont été élus pour une période d'un an, le Conseil des gouverneurs décidant dans le même temps que, pour la deuxième et la troisième années du mandat, la session pertinente du Conseil serait saisie des éventuelles modifications ou confirmations de cette composition et qu'elle procéderait à l'élection nécessaire. Conformément à l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, "... le Président

diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les membres du Fonds". Cette liste sera communiquée au Conseil des gouverneurs dans le document GC 30/L.5

9. **Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance**

Le document GC 30/L.6 contiendra pour l'information du Conseil un quatrième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance au FIDA, approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003.

10. **Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

Le Conseil des gouverneurs trouvera dans le document GC 30/L.7 un rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur les voies et moyens d'améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives, dans les pays et régions où la Coalition déploie actuellement ses activités.

11. **Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 30/L.8 présentera un compte rendu des activités du Mécanisme mondial en 2006.

12. **Autres questions**

Approbation de la diffusion des documents

La politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa trentième session soient diffusés et placés sur le site web du FIDA.

